

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Anis SMAOUI (Cabinet ICCA) et Wajdi GUERFALA (Groupement CWG-CRD).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (Unité:en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	11 861	9 100	9 100	2 761
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	264 239	231 458	231 458	32 781
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 191 249	1 112 693	1 112 693	78 556
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	1 604	1 983	1 983	-379
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	7 068	7 220	7 220	-152
AC7- Autres actifs(*)	3.6	37 612	35501	37 249	2 111
Total Actifs		1 513 633	1 397 955	1 399 703	115678

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 995	1 876	1 876	119
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers(*)	4.2	77	77	119	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	19 895	18 078	18 078	1 817
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	1 304 834	1 219 945	1 219 945	84 889
PA5- Autres passifs(*)	4.5	98 596	79 020	80 726	19 576
Total Passifs		1 425 397	1 318 996	1 320 744	106 401

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018	Variation
1- Capital		60 000	60 000	60 000	-
2- Réserves		7 504	6 372	6 372	1 132
3- Autres capitaux propres		-	-	-	-
4- Résultats reportés		11 558	6 746	6 746	4 812
5- Résultat de la période		9174	5841	5841	3333
Total Capitaux propres	4.6	88 236	78959	78959	9277
Total Passifs et Capitaux Propres		1 513633	1 397 955	1 399 703	115678

(*) Les chiffres du 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Unité:en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	595	675	-81
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		595	675	-81
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	110 076	85 744	24 332
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		110 076	85 744	24 332
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	61 114	50829	10 285
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 157 353	1 078083	79 270
Total Engagements reçus		1 218 467	1 128912	89 555

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Unité: en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
I- Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	51 859	39 945	11 914
PR 2-Commissions	5.2	6 256	5 537	719
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		3 6		-3
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		58 118	45 488	12 630
II- Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-6 140	-5 294	-846
CH 2-Commissions encourues		-	-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-6 140	-5 294	-846
Produit net Bancaire = (I-II)		51978	40 194	11 784
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-5834	-4 280	-1553
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5	-296	-70	-226
PR 7- Autres produits d'exploitation		119	130	-12
CH 6- Frais de personnel	5.6	-19011	-17 293	-1718
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-7473	-6 250	-1223
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-1411	-1 300	-111
Résultat d'exploitation		18072	11 131	6 941
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	44	-42	85
CH 11- Impôt sur les bénéfices		-8236	-4 592	-3644
Résultat des activités ordinaires		9880	6 497	3 383
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.9	-706	-656	-50
Résultat Net de la période		9174	5 841	3332
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modifications comptables		9 174	5 841	3332

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Unité:en KDT)

LIBELLE	31/12/2019	31/12/2018	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	56 917	44 499	12 418
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 71	- 66	- 5
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-43 458	-51 804	8 346
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	-7 227	4 231	-11 459
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-18 920	-17 119	-1 801
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-23 833	-40 597	16 764
Impôt sur les bénéfices	-6 139	-2 283	-3856
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-42 731	-63 139	20 409
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-1 259	- 914	-345
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 259	- 914	- 345
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-8 390	-27 556	19 166
Augmentation / diminution ressources spéciales	87 211	145 202	-57 991
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	78 821	117 647	-38 826
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	34831	53 594	-18 762
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	238 565	184 971	53 594
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	273 396	238 565	34832

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2019

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	4 153 613	10	41 536 130	69,23%
- Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
Personnes Morales Publiques	602 680	10	6 026 800	10,04%
- CNSS	176396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- ONPT	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	2 580	10	25 800	0,04%
Privés	1 846387	10	18 463870	30,77%
- Personnes Morales	249 620	10	2 496 200	4,16%
Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	26,61%
Total	6 000 000	10	60 000 000	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS. Cet abattement n'est pas pris en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2015-2019.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2019. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2019 sur la même proportion en 2018. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.
- CPG
- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatés lors du déblocage du crédit.

Faits marquants de l'exercice 2019:

▪ Reprise du financement FONAPRAM

La Banque a repris le financement sur le FONAPRAM suite au Décret n°2019-57 du 21/01/2019 relatif à la fixation des conditions d'octroi de la dotation remboursable sur les ressources FONAPRAM.

▪ Mise en place du module consolidation

La Banque a mis en place au niveau de son global bancaire le module consolidation.

▪ La contribution sociale solidaire

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 706 KDT. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

▪ La constitution d'une provision exceptionnelle au titre du seuil de contentieux utile

La Banque a constitué en 2019 une provision exceptionnelle d'un montant de 4,6 MD au titre du seuil de contentieux utile pour les montants des encours de crédit à risque inférieurs ou égale à 900 dinars.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **11 861KDT** contre **9 100KDT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Caisse	57	94	-37
CCP exploitation	9 060	8 147	913
CCP agences BTS	19	21	-2
CCP versement TOUMOUIH	0	132	-132
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	2 724	706	2 018
TOTAL	11861	9 100	2 761

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **264 239KDT** contre **231 458 KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	55	33	23
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(2)	262 200	230 300	31 900
Créances rattachées	(2)	1 984	1 125	859
TOTAL		264 239	231 458	231 458

3-2-1 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois	3mois-6mois	6mois -1an	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	55	-	-	-	55
Prêts aux établissements Financiers	262 200	-	-	-	262 200
Créances rattachées	1 984	-	-	-	1 984
TOTAL	264 239	-	-	-	264 239

3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 191 249KDT** contre un solde de **1 112 693 KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Échéances non échues		<u>865 554</u>	<u>799 974</u>	<u>65 580</u>
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	47 284	63 736	-16 452
Crédits sur ressources spéciales	(2)	818 270	736 238	82 032
Échéances impayés sur ressources ordinaires		<u>169 756</u>	<u>171 615</u>	<u>-1 859</u>
Crédits impayés en Principal	(3)	150 166	151 410	-1 244
Intérêts impayés	(4)	19 590	20 205	-615
Échéances impayés sur ressources spéciales		<u>238 694</u>	<u>215 557</u>	<u>23 137</u>
Crédits impayés en Principal	(5)	216 463	196 717	19 746
Intérêts impayés	(6)	22 231	18 840	3 391
Comptes débiteurs	(7)	<u>3 701</u>	<u>3 457</u>	<u>244</u>
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		<u>2 662</u>	<u>2 097</u>	<u>565</u>
Intérêts échus	(8)	746	582	164
Profit échus		120	23	97
Intérêts courus non échus (*)		1 531	1 379	152
Profit courus non échus		265	113	152
Couvertures comptables		<u>-89 118</u>	<u>-80 006</u>	<u>-9 112</u>
Agios réservés	(9)	-43 389	-40 516	-2 873
Provisions sur crédits	(10)	-45729	-39 490	-6 239
TOTAL NET		1 191249	1 112 693	78 555

3-3-1 Crédits sur ressources ordinaires:

Ce compte enregistre un montant de **47 285KDT** au 31 Décembre 2019 contre un montant de **63 736KDT** au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Crédits Agence Succursale	16 186	13 707	2 479
Crédits sur ressources ordinaires:	28 456	50 029	-21 573
Crédits de consolidation sur ressources ordinaires:	2 643	0	2 643
TOTAL	47 285	63 736	-16 451

3-3-2 Crédits sur ressources spéciales:

Ce compte enregistre un montant de **818 270KDT** au 31 Décembre 2019 contre un montant de **736 238KDT** au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	283 261	254 911	28 350
Financement Gestion pour Compte	(b)	535 009	481 327	53 682
TOTAL		818 270	736 238	82 032

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Crédits sur la ligne FNE		134 139	147 913	-13 774
Crédits sur la ligne art11 LF2017		18 618	12 197	6 421
Crédits FADES2		80 996	63 512	17 484
Crédits sur la ligne BID	(i)	49 508	31 289	18 219
TOTAL		283 261	254 911	28 350

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Financement Mourabaha	33 859	29 900	3 959
Profits Mourabaha constatés d'avance	-6 000	-5 112	-888
Financement Ijara	21 649	6 501	15 148
Financement BID1	0	0	0
TOTAL	49 508	31 289	18 219

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Lignes de crédits servies aux Associations de MC	266 968	244 929	22 039
Dotation FONAPRAM	114 689	112 940	1 749
Dotation FOSDAP	1 255	1 531	-276
Crédits ONA	15 330	13 816	1 514
Crédits ETAP Autofinancement	1 297	1 454	-157
Crédits INTILAK	87 946	75 212	12 734
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	153	115	38
Crédits AF-STORM	200	243	-43

Dotation QFF	1 039	1 656	-617
Dotation Entreprise Solidaire	181	228	-47
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	8 805	8 821	-16
Crédits Programme MAF	12 658	8 178	4 480
Crédits Programme BTP	17 401	7 742	9 659
Crédits Programme CPG	4 302	3 885	417
Crédits Programme ETAP Auto-FinancementKebili	513	209	304
Crédits Programme PNUD	356	368	-12
Crédits Programme GREEN START UP	1 916	0	1 916
TOTAL	535 009	481 327	53 682

3-3-3Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2019, a atteint **150 166KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Crédits Agence Impayés	892	876	16
Crédits sur Res. Ord. Impayés	145 080	146 126	-1 046
Crédits P.C.F impayés	4 183	4 408	-225
Crédits Consolidés impayés	11	-	11
TOTAL	150 166	151 410	-1 244

3-3-4Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	19 188	19 799	-611
Intérêts impayés P.C.F	259	274	-15
Intérêts impayés clients agence	133	132	1
Intérêts impayés sur crédits consolidés	11	-	11
TOTAL	19 590	20 205	-615

3-3-5Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2019, a atteint **216 463KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
a-Impayés sur Emprunt:	120 979	110 404	10 575
Crédits sur la ligne FNE impayés	104 005	98 026	5 979
Crédits FADES2 impayés	10 157	7 783	2 374
Crédits BID impayés	1 690	1 817	-127
Financement MOURABAHA impayés	1 964	1 000	964
Financement IJARA impayés	77	13	64
Crédits Art11 LF2017 impayés	3 086	1 767	1 319
b-Impayés Gestion pour Compte:	95 484	86 312	9 172
Dotation FONAPRAM impayée	75 997	71 629	4 368
Crédits FOSDAP impayés	631	493	138
Crédits ONA impayés	14 663	12 366	2 297

Crédits BTP impayés	386	222	164
Crédits QFF impayés	712	345	367
Crédits INTILAK impayés	1 579	586	993
Crédits ETAP Autofinancement impayés	162	64	98
Crédits BG impayés	19	13	6
Dotation MAF impayés	1 270	577	693
Dotation Entreprise Solidaire impayés	31	16	15
Crédits STORM MPJ impayés	19	-	19
Crédits PNUD impayés	6	-	6
Crédits GREEN START UP impayés	7	-	7
TOTAL	216 463	196 717	19 746

3-3-6 Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
a-Intérêts impayés sur Emprunt:	<u>20 989</u>	<u>17 817</u>	<u>3 172</u>
Intérêts impayés FNE	17 054	15 373	1 681
Impayés sur frais BID	161	174	-13
Intérêts impayés FADES2	2 631	1 680	951
Profits Mourabaha impayés	769	455	314
Profits IJARA impayés	42	7	35
Intérêts impayés art11 LF 2017	332	128	204
b-Intérêts impayés Gestion pour Compte:	<u>1 242</u>	<u>1 023</u>	<u>219</u>
Intérêts impayés ONA	710	585	125
Intérêts impayés FOSDAP	233	215	18
Intérêts impayés QFF	271	207	64
Intérêts impayés BTP	22	16	6
Intérêts impayés GREEN START UP	6	-	6
TOTAL	22 231	18 840	3 391

3-3-7 Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
COMPTE CHEQUE	352	307	45
COMPTE COURANT	561	479	82
COMPTE COURANT ASSOCIATION	38	31	7
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	728	619	109
COMPTE SPECIAL MPJ	1 625	1 605	20
COMPTE SPECIAL PCF	397	416	-19
TOTAL	3 701	3 457	244

3-3-8 Intérêts échus:

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	77	74	3
Intérêts échus sur crédit FNE	377	376	1
Intérêts échus sur crédits agence	2	-3	5
Intérêts échus sur crédit FADES2	232	109	123
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	37	26	11
Intérêts échus sur crédit de consolidation	21	-	21
TOTAL	746	582	164

3-3-9 Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	<u>20 481</u>	<u>21 058</u>	<u>-577</u>
Agios réservés sur crédit M.T	19 600	20 221	-621
Agios réservés sur PCF	259	273	-14
Agios réservés sur Clients succursale	441	564	-123
Agios réservés sur crédits consolidés	181	0	181
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	<u>21 937</u>	<u>18 643</u>	<u>3 294</u>
Agios réservés sur frais BID	161	174	-13
Agios réservés sur FNE (*)	17 635	15 929	1 706
Agios réservés sur FADES2	2 870	1 864	1 006
Agios réservés sur art 11 LF2017	369	144	225
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	848	517	331
Profits Réservés sur Financement IJARA	54	15	39
Agios réservés sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	<u>971</u>	<u>816</u>	<u>155</u>
Agios réservés sur ONA	710	585	125
Agios réservés sur FOSDAP	233	215	18
Agios réservés sur BTP	22	16	6
Agios réservés sur GREEN START UP	6	-	6
TOTAL	43 389	40 517	2 872

3-3-10 Provisions sur crédits:

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provisions crédit M.T	20 691	16 967	3 724
Provisions crédit FNE	14 658	13 461	1 197
Provisions crédit art11 LF2017	422	73	349
Provisions crédit consolidé	159	-	159
Provisions crédit Agence	844	929	-85
Provisions comptes débiteurs	2 420	2 317	103
Provisions crédit PCF	437	462	-25
Provisions crédit BID	169	182	-13
Provisions crédit FADES2	2 521	1 717	804

Provisions sur Financement Mourabaha	790	453	337
Provisions crédit QFF	237	228	9
Provisions collective	2 270	2 589	-319
Provision additionnelle	110	112	-2
TOTAL	45729	39 490	6 239

Ventilation des créances sur la clientèle (Hors provisions, agios réservés et Associations):

Désignation	≤ 3 mois	3mois-6mois	6mois-1an	1an-5an	> 5 ans	TOTAL
Crédits sur ressources ordinaires	8 912	5 328	7 302	18 961	6 781	47 284
Crédits sur ressources spéciales	22 179	25 140	54 767	319 637	129 579	551 302
Comptes débiteurs	3 701	-	-	-	-	3 701
Créances rattachées	2 420	146	96	-	-	2 662
TOTAL	37 212	30 614	62 165	338 598	136 360	604 949

3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **1604 KDT** et se détaille comme suit 1 560 KDT titre de participation et 44 KDT au titre de l'emprunt obligataire :

3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Société tunisienne de garantie	20	-	20	20
Societesidco	365	-194	171	177
Societesodissicar	391	-165	226	245
SIBTEL	70	-	70	70
Societe FRDCM	175	-175	-	-
Societesodino	2 084	-1 011	1 073	1343
TOTAL	3 105	-1 545	1 560	1855

3-4-2 Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	40	4	44

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2019 à **7 068 KDT** contre **7 220 KDT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Logiciel Informatique	1 579	1 340	239
Fonds de commerce	26	26	0
Immobilisations en cours	90	180	-90
Matériel Informatique	2 594	2 369	225
Matériel de Transport	2 314	1 937	377
Mobilier et Matériel de Bureau	2 744	2 669	75
Terrains	1 439	1 439	0
Constructions	5 608	5 608	0
Agencements, Aménagements et Installations	4 037	3 900	137
Total immobilisations Brutes	20 431	19 468	963
Amortissements	-13 363	-12 248	-1 115
Total immobilisations nettes	7 068	7 220	-152

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2019 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2018	Acquisitions	Redressement suite Maj P.TVA ND	cessions	Valeurs Brutes 31/12/2019	Taux %	Amort. cumulés 31/12/18	Dotations 31/12/2019	RedressAmrt suite Maj P.TVA ND	cessions	Amort. cumulés 31/12/2019	VCN au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles												
Immobilisations incorporelles en cours	39 082				74 083	0%						74 083
Fonds de commerce	26 102				26 102	5%	13 862	1 305			15 168	10 934
Software-logiciels	1 339 726	237 012	1 805,308		1 578 544	33%	1 185 720	131023	444		1 317187	261356
Total Immobilisations incorporelles	1 404 910	237 012	1 805	0	1 678 728		1 199 583	132328	444	0	1 332355	346373
Immobilisations corporelles												
Immobilisations corporelles en cours	251 898				16 226	0%						16 226
Mobilier de bureau	2 669 287	193 263	292,712	118 512,301	2 744 331	20%	1 856 660	402 602	280	116 597	2 143 699	600 632
Matériel de transport et de signalisation	1 937 327	464 222		88 036,692	2 313 512	20%	1 424 860	228 858		88 037	1 565 681	747 831
Hardware-matériels et accessoires informatiques	2 368 648	312 564	2 352,284	89 197,388	2 594 367	33%	2 290 322	101 143	104	89 197	2 302 539	291 828
Aménagement Agencement et Installations	3 788 474	248 991	745,854	1 779,710	4 036 431	10%	2 293 550	263 906	57	1 780	2 555 732	1 480 699
Construction	5 607 840				5 607 840	5%	3 182 641	280 392			3 463 033	2 144 807
Terrains	1 439 399				1 439 399	0%	0				0	1 439 399
Total Immobilisations corporelles	18 062 874	1 219 040	3 391	297 526	18 752 105		11 048 032	1 276 901	441	295 611	12 030 686	6 721 420
Total Actif Immobilisé	19 467 784	1 456 051	5 196	297 526	20 430 834		12 247 615	1 409 229	885	295 611	13 363 041	7 067 793

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **37 612KDT** contre **35 501KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018	Variation
Sièges, succursales et agences		<u>173</u>	<u>7 682</u>	<u>9 428</u>	<u>-7 508</u>
Comptes centraux et liaisons (*)	(1)	173	7 682	7 681	-7 508
Comptabilité matière (*)		-	-	1 747	-
Comptes d'attente et de régularisation		<u>8 939</u>	<u>1 067</u>	<u>1 069</u>	<u>7 872</u>
Comptes d'attente et de régularisation (*)	(2)	233	286	274	-53
Valeur en compensation (*)		8 182	308	322	7 874
Compte Achat IJARA		524	473	473	51
Créances sur le Personnel		<u>5 127</u>	<u>4 465</u>	<u>4 465</u>	<u>662</u>
Débiteurs divers		<u>23 461</u>	<u>22 377</u>	<u>22 377</u>	<u>1 084</u>
Créance sur l'Etat	(3)	14 365	15 007	15 007	-642
Etat, impôts et taxes		546	211	211	335
Intermédiaire en bourse		70	-	-	70
Subvention PCF		37	37	37	-
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		4 544	3 948	3 948	596
Commissions de gestion à recevoir ONA		2 701	2 223	2 223	478
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		1 109	868	868	241
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		77	72	72	5
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		12	11	11	1
Autres éléments actifs		<u>9</u>	<u>7</u>	<u>7</u>	<u>2</u>
Compte des stocks		9	7	7	2
Provision pour risque divers	(3)	<u>-97</u>	<u>-97</u>	<u>-97</u>	<u>0</u>
TOTAL		<u>37612</u>	<u>35 501</u>	<u>37 249</u>	<u>2 111</u>

(*) Les chiffres du 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers, le retraitement a porté essentiellement sur la correction du regroupement des comptes au niveau de ces rubriques et pour se conformer aux dispositions du § 32 de la NCT 22 en ce qui concerne la comptabilité matière.

(1) Le montant de 7 682 mD au 31/12/2018 représente des prélèvements bancaires émis à la compensation le 31/12/2018 qui ont été télécompensées le 02/01/2019.

(2) Le montant de 8 182mD au 31/12/2019 représente les valeurs à la compensation repris le 31/12/2019 qui ont été apurées le 02/01/2020.

(3) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 4 696 KDT dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES. Ce chiffre tient compte d'un encaissement de 11 125 KDT au titre de la couverture du risque de change sur l'emprunt FADES par l'Etat, sachant que la différence de change relative à l'emprunt FADES1 a été totalement encaissée en Février 2019.

- 9 669 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

(3) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 995 KDT** contre un solde de **1 876 KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Compte CCP exploitation	(a)	1 993	1 875	118
Compte CCP agence		2	1	1
TOTAL(*)		1 995	1 876	119

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 764	-1
Compte CCP 3127-81	111	111	-
Compte CCP TOUMOUH	119	-	119
TOTAL	1 993	1 875	118

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **77 KDT** contre un solde de **77 KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018	Variation
STB Compte Exploitation	12	12	12	-
Compte BNA (4740)	65	65	65	-
Valeurs non encore imputées (*)	-	-	42	-
TOTAL	77	77	119	-

(*)Les chiffres du 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers, le retraitement a porté essentiellement sur la correction du regroupement des comptes de cette rubrique.

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **19 895KDT** contre un solde de **18 078 KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Comptes Courants	7 577	6 408	1 169
Comptes Chèques	1 948	1 627	321
Comptes d'épargne	1 113	1 070	43
Comptes de dépôt	0	1	-1
Autres sommes dues à la clientèle	9 257	8 972	285
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	7 936	7 912	24
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	719	585	134
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	602	475	127
TOTAL	19895	18 078	1817

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 304 834 KDT** contre un solde de **1 219 945KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		1 302 950	1 218 137	84 813
Ressources d'Emprunt	(1)	574 956	549 181	25 775
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	727 994	668 956	59 038
Dettes rattachées		1 884	1 808	76
Total		1 304 834	1 219 945	84 889

4-4-1 Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	320 100	299 100	21 000
Emprunt FADES 1	9 287	11 608	-2 321
Emprunt FADES 2	109 256	110 910	-1 654
Ressources BID1	78	78	-
Fonds MOUDHARBA BID 2	76 235	77 485	-1 250
Programme LF 2017 ART 11	60 000	50 000	10 000
TOTAL	574 956	549 181	25 775

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2019 se présente comme suit:

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2an]]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	2 077	1 161	3 238	8 975	47 887	511 618	574 956
Dettes rattachées	1849	35					1884
TOTAL	3 926	1 196	3 238	8 975	47 887	511 618	576 840

4-4-2 Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dotation de L'Etat et FNE fin micro crédits	248 136	250 947	-2 811
FONAPRAM(*)	228 992	221 303	7 689
Prime investissement / Etat	-47 700	-47 703	3
Fonds INTILAK	101 526	72 538	28 988
Programme LF 2017 ART 11 MC	73 709	65 224	8 485
Ressources FOSDAP	33 904	33 872	32
Subvention à recevoir FOSDAP	-32 713	-31 929	-784
Ressources ONA-FR	34 405	30 723	3 682
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	22 876	16 656	6 220
Fonds MAF	21 562	15 747	5 815
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000	-
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 066	8 089	-23
Dotation Programme CPG	4 532	4 607	-75
Ressources ETAP MC	3 695	3 695	-

Fonds QFF	2 482	2 482	-
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	-
FONDS ETAP TATAOUINE	1 609	1 546	63
FONDS GREEN START UP	1 544	0	1 544
Fonds British Gaz	1 539	1 301	238
Ressources PRD	1 100	1 100	-
Ressources ETAP Autofinancement	643	658	-15
Prêt Participatif Programme PNUD	588	601	-13
Prog. Minist. de la Formation Prof. et de l'emploi	541	541	-
Micro crédit PDHL	444	444	-
Ressource STORM	388	388	-
Micro crédit OVERSEAS	183	183	-
Fonds SEREPT	66	66	-
Micro crédit OMS	18	18	-
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	-
TOTAL	727 994	668 956	59 038

(*) Ce solde tient compte d'un montant des commissions de gestion de 1 458 KDT perçue sur la ligne de financement FONAPRAM relatif à la période 1999-2009 après accord de la BCT.

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **98 595KDT** contre un solde de **79 020KDT** au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	3 100	3 506	3 506	-406
Comptes régularisation et Crédeurs Divers(*)	(2)	95496	75 514	77 221	19982
TOTAL		98596	79 020	80 727	19576

(*) Les chiffres du 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers, le retraitement a porté essentiellement sur la correction du regroupement des comptes au niveau de ces rubriques et pour se conformer aux dispositions du § 32 de la NCT 22 en ce qui concerne la comptabilité matière.

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	Variation
Provisions pour risques divers	(3)	2983	3 393	-410
Provisions sur Engagement par Signature		117	113	4
TOTAL		3 100	3 506	-406

4-5-2 Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Crédeurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018	variation
Sièges, succursales et agences	70	331	2 097	-261
Comptabilité matières (i)	-	-	1 766	-
Comptes liaisons et centraux	70	331	331	-261
Comptes d'attente et de régularisation	19506	18 239	18 179	1 267
Personnel, charges à payer (i1)	9 316	8 572	7 770	744
Comptes d'attente(i2)	1 210	1 194	1 194	16
Comptes de régularisation (i1)	94	138	940	-44
Valeur en compensation à régler (i1)	8 874	8 335	8 274	539

NafaaElaam	12	1	1	11
Créditeurs divers	<u>75919</u>	<u>56 944</u>	<u>56 945</u>	<u>18975</u>
Fournisseurs MPJ	51 125	39 469	39 469	11 656
Fournisseurs Mourabaha	7 355	4 656	4 657	2 699
Fournisseurs IJARA	586	500	500	86
Fournisseur d'immobilisation	400	365	365	35
FNG à payer(i3)	8 566	6 303	6 303	2 263
Etat, impôts et taxes	6 187	3 937	3 937	2 250
Dette envers l'Etat(i4)	1 696	1 710	1 710	-14
Assurances à payer	4	4	4	-
TOTAL	95496	75 514	77 221	19982

(i) Les chiffres du 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers conformément aux dispositions du § 32 de la NCT 22.

(i1) Les chiffres du 31/12/2018 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers, le retraitement a porté essentiellement sur la correction du regroupement des comptes au niveau de ces rubriques.

(i2) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifié.

(i3) Cette rubrique comporte un montant de 8 306 KDT d'indemnisations FNG.

(i4) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

4-5-3 Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	variation
Provision Suspends CCP exploitation	754	550	204
Provision Suspends CCP AGENCE	163	174	-11
Provision Suspends BCT	2	2	-
Provision Sur Caisse	3	3	-
Provisions pour risques divers	2 061	2 664	-603
TOTAL	2983	3 393	-410

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **88 237KDT** contre **78 959KDT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	-
Réserves	(1)	7 505	6 372	1 133
Résultats reportés		11 558	6 746	4 812
Résultat de l'exercice		9174	5 841	3333
TOTAL		88237	78 959	9278

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

4-6-1 Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Reserve Légale	2 081	1 452	629
Reserve pour fonds social (*)	5 424	4 920	504
TOTAL	7 505	6 372	1 133

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit :

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2018	4 920
-Trésorerie	1447
- Prêts au personnel	3 473
2- Ressources de l'année 2019	504
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	104
3- Solde au 31/12/2019	5 424
- Trésorerie	1 610
- Prêts au personnel	3 814

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **51 859KDT** contre **39 945 KDT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Produits des placements		26 117	15 902	10 215
Intérêts sur crédits	(1)	22 884	22 615	269
Produits sur opérations Mourabaha		1 542	1 259	283
Produits sur opérations Ijara		1 316	168	1 148
TOTAL		51 859	39 945	11 914

5-1-1 Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts sur crédits MT	8 848	9 862	-1 014
Intérêts sur crédits FNE	7 615	7 450	165
Intérêts sur crédits FADES2	3 997	3 737	260
Intérêts sur crédits PCF	168	195	-27
Intérêts sur crédits Agence	1 317	934	383
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	765	428	337
Intérêts sur crédits Consolidé	161	0	161
Récupération frais sur crédit BID	13	10	3
Total	22 884	22 616	268

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Commissions sur compte	402	371	31
Commissions d'études	1 920	1 959	-41
Commissions sur opérations Mourabaha	243	250	-7
Commissions sur opérations IJARA	47	24	23
Commissions de gestion	3 644	2 933	711
Total	6 256	5 537	719

5-2-1 Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 523	1 174	349
Commissions de gestion art 11 MC	219	435	-216
Commissions de gestion FONAPRAM	501	340	161
Commissions de gestion ONA	402	382	20
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	1	61	-60
Commissions de gestion INTILAK	202	213	-11
Commissions de gestion MAF	194	123	71
Commissions de gestion BTP	461	67	394
Commissions de gestion CPG	63	60	3
Commissions de gestion PNUD	-	2	-2
Commissions de gestion ETAP MC	-	14	-14
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	13	56	-43
Commissions de gestion FOSDAP	4	5	-1
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1	1	-
COMMISSIONS DE GESTION GREEN STAT UP	60	-	60
TOTAL	3 644	2 933	711

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	3 778	3 343	435
Intérêts sur emprunt BID	2 291	1 885	406
Autres intérêts	71	66	5
TOTAL	6 140	5 294	846

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	<u>6 243</u>	<u>3 316</u>	<u>2927</u>
Dotation aux provisions sur Crédits	6307	2 194	4113
Dotation aux provisions clients Succursales	-81	73	-154
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-2	28	-30
Dotation aux provisions sur Financement Mourabaha	338	344	-6
Dotation / Reprise aux provisions collective	-319	677	-996
Dotations nettes aux provisions pour passifs	<u>-409</u>	<u>964</u>	<u>-1 373</u>
Dotation / Reprise aux provisions pour risques	-408	861	-1 269
Dotation / Reprise aux provisions trésorerie	-1	103	-104
TOTAL	5834	4 280	2 099

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dotation aux provisions pour titres participation	296	70	226
TOTAL	286	70	226

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **19 011KDT** contre un solde de **17 293KDT** au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires, primes et appointements	14 988	13 531	1 457
Charges Sociales	2 891	2 755	136
Assurances Groupe	681	573	108
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	382	367	15
Autres frais	69	67	2
TOTAL	19 011	17 293	1 718

5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **7 473KDT** contre un solde de **6 250KDT** au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Entretien et réparation	1 008	774	234
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	2 271	1 772	499
Honoraires et autres services	201	280	-79
Publicité et relations publiques	560	423	137
Intervention Amicale BTS	800	698	102
Loyers	651	629	22
Fournitures	263	138	125
Fournitures non stockées	842	658	184
Nettoyages et gardiennage	102	106	-4
Impôts et taxes	584	591	-7
Voyages et déplacements	23	8	15
Autres	168	173	-5
TOTAL	7 473	6 250	1 223

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	71	-	71
PERTES EXCEPTIONNELLES	-27	-6	-21
Solde gain \ perte d'apurement	-	-36	36
TOTAL	44	-42	86

5-9.Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires:

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	-706(*)	-656(**)	-50
TOTAL	-706	-656	-50

(*)Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 706 KDT.Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

(**)Conformément aux dispositions des articles 52 et 53 de la loi n°2017-66 du 18/12/2017 portant loi de finances pour l'année 2018, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat d'un montant de 525 KDT et une contribution sociale de solidarité au profit du budget de l'Etat d'un montant de 131 KDT. Ces contributions correspondent respectivement à 4% et 1% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **595 KDT** contre **675KDT** au 31 décembre 2018, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **110 076KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	44 242	40 677	3 565
Engagement BTS FONAPRAM 2EME GENERATION	11 060	-	11 060
Engagement BTS LF 2017 ART 11	10 111	7 415	2 696
Engagement BTS MOURABAHA	6 491	6 676	-185
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	709	1 519	-810
Engagement BTS INTILAK	2 360	1 874	486
Engagement BTS IJARA	15 274	9 934	5 340
Engagement BTS MAF	7 254	4 457	2 797
Engagement BTS FONAPRAM	30	-	30
Engagement BTS + FNE CCT	1 466	1 154	312
Engagement BTS ONA	3 413	2 750	663
ENGAGEMENT FINANCEMENT CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	1 443	-	1 443
Engagement BTS Succursale	497	177	320
Engagement BTS CPG	410	874	-463
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	367	304	64
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	4383	1 077	3 306
Engagement BTS BTP	241	6 822	-6 581
Engagement BTS GREEN START UP	227	-	227
Engagement BTS ETAP	16	34	-19
Engagement BTS dotation QFF CCT	80	-	80
Engagement BTS FOSDAP	2	-	2
TOTAL	110 076	85 744	24 687

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **61114 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 157 353KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	527 464	511 083	16 381
Garantie reçue sur fonds gérer pour compte d'autrui	629 889	567 000	62 889
TOTAL	1 157 353	1 078 083	79 270

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

De La Banque Tunisienne De Solidarité-BTS BANK

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Tunisienne De Solidarité « BTS BANK »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **88 236 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **9 174 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 51 859 KDT et 6 256 KDT, soit 99% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2019.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 2.2.2 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les créances envers les clients s'élèvent à 1 191 249 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 45 729 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 43 389 KDT.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la Banque doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues. La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classés est une question clé de notre audit, étant donné que la valeur des engagements est significative dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 (79% de la valeur des actifs de la banque). Dans le cas de la Banque Tunisienne de Solidarité, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues de la part du Fonds National de Garantie (FNG), qui consiste à ce que, si une relation de la banque s'avère insolvable et après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires, le FNG assure le remboursement de 90% du principal de la créance impayée.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par le Fonds National de Garantie ;
- La fiabilité informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Les états financiers de la BTS BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 14 Février 2020. De ce fait, tous les événements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers. Cependant, il convient de préciser qu'au vu des événements survenus postérieurement à cette date relatifs à la pandémie de COVID -19 et les décisions gouvernementales suivies par les circulaires d'application BCT 2020-06 ET 2020-07 relatives aux rééchelonnement des crédits d'entreprise et des crédits aux particuliers n'ont pas été pris en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille de la Banque au 31 décembre 2019.

Notons enfin que les effets de la pandémie COVID 19 sur la situation financière de la Banque en 2020 ne peuvent être anticipés à la date de l'émission de notre rapport.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- *Efficacité du système de contrôle interne*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2- *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08/06/2020

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet ICCA
Anis SMAOUI

P/Groupement CWG - CRD
Wajdi GUERFALA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Tunisienne de Solidarité-BTS BANK-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (Autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. La BTS BANK a conclu une nouvelle convention avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi en date du 6 novembre 2019 intitulée « programme nouvelle génération des promoteurs » ayant pour objectif l'entretien des établissements d'enseignement ainsi que les équipements et les réseaux de communication de ces établissements.

Aucune commission n'a été perçue par la BTS BANK en 2019 au titre de la gestion de ce programme.

2. La BTS BANK a conclu une nouvelle convention avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi en date du 6 novembre 2019 intitulée « programme nouvelle génération des promoteurs-municipalité » ayant pour objectif d'encourager et accompagner les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur pour la création de petites entreprises dans les différents domaines d'activités inclus dans l'article 240 du code des collectivités locales .

Aucune commission n'a été perçue par la BTS BANK en 2019 au titre de la gestion de ce programme.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions conclues par la « BTS BANK » pour la gestion de la ligne de financement des microcrédits et celles pour la gestion des ressources FONAPRAM, FOSDAP, et le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les commissions perçues par la BTS BANK au titre de ces conventions au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019 en KDT
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 523
Commissions de gestion art 11 MC	219
Commissions de gestion FONAPRAM	501
Commissions de gestion ONA	402
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	1
Commissions de gestion INTILAK	202
Commissions de gestion MAF	194
Commissions de gestion BTP	461
Commissions de gestion FOSDAP	4
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1
Commissions de gestion GREEN STAT UP	60
TOTAL	3 568

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2019, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III-Obligations et engagements de la BTS BANK envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1-1- La rémunération du Directeur Général a été fixée par l'arrêté de la présidence du gouvernement du 24 avril 2017, et ce, selon la première modalité du décret gouvernemental n°2015-2217 du 11 décembre 2015, fixant le régime de rémunération des chefs d'établissement et des entreprises publics et des sociétés à majorité publique. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.

L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Directeur Général s'élève au 31 décembre 2019 à 28 909 DT.

1-2- La rémunération du Directeur Général Adjoint nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement de frais téléphoniques.

- L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Directeur Général Adjoint s'élève au 31 décembre 2019 à 208 196 DT.

2. Les Jetons de présence et primes spécifiques revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration :

L'assemblée générale ordinaire tenue le 29 Avril 2019 a fixé les montants au titre de l'exercice 2019, des jetons de présence et des primes revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

- Jetons de présence : 5 000 DT bruts par administrateur ;
- Prime nette de 1 000 DT pour chaque réunion au profit du président de chaque comité émanant du conseil d'administration sans dépasser 6 000 DT nets par exercice pour chaque président du comité ;
- Prime nette de 500 DT pour chaque réunion au profit de chaque membre des comités émanant du conseil d'administration sans dépasser 3 000 DT nets par exercice pour chaque membre des comités.

3. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

(En DT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur général Adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	209 687	32 527	153 120	35 520	62 500	124 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	2 828	21 124	-	-
Total	209 687	32 527	155 948	56 644	62 500	124 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués

Tunis, le 08/06/2020

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet ICCA

Anis SMAOUI

P/Groupement CWG - CRD

Wajdi GUERFALA